

DISTRICT DE MONTRÉAL. } COUR DU BANC DU ROI.  
Samedi 19 Oct. 1832.

## PRÉSENTS—

L'Hon. M. le Juge en Chef REID,  
" M. le Juge PYKE,  
" M. le Juge ROLLAND.

No, 1685

*Ex-parte.*

Sur motion du MAIRE et } LA COUR a-  
du CONSEIL-DE-VILLE } près avoir ex-  
de la Cité de MONTRÉAL. } aminé et revu les  
REGLES, REGLEMENS, ORDRES et ORDON-  
NANCES additionnels du CONSEIL-DE-VILLE de  
la Cité de Montréal; faits par le Maire et le  
Conseil-de-Ville de la Cité de Montréal, à une  
séance tenue dans leur Salle, en la Cité de Mon-  
tréal, Mardi le quinziesme jour d'Octobre cou-  
rant, en vertu et sous l'autorité d'un Acte Pro-  
vincial passé dans la première Année du Règne  
de Sa Majesté GUILLAUME IV, chapitre LIV.  
intitulé "*Acte pour incorporer la Cité de Mon-  
tréal,*" et avoir entendu FRANÇOIS XAVIER  
BENDER, Ecuyer, le seul opposant à leur ho-  
mologation, sans-égard à la dite opposition, a  
approuvé et confirmé et par ces présentes ap-  
prouve et confirme les dits REGLES, REGLE-  
MENS, ORDRES et ORDONNANCES additionnels  
du CONSEIL-DE-VILLE de la Cité de Montréal.

De par la Cour,

MONK ET MORROGH,

P. B. R.